

REPUBLIQUE FRANCAISE

## **COMMUNE DE LA VOULTE SUR RHONE**

## LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

Affichée le : 20/02/2024 Jusqu'au : 20/04/2024

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

Le Jeudi 15 Février 2024 à 18h30,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA VOULTE-SUR-RHONE s'est réuni en salle du Conseil Municipal sur convocation et sous la présidence de

Session ordinaire Du 15/02/2024 Bernard BROTTES, Maire.

Date de convocation :

LEBRAT, Pierre FUZIER, Géraldine ROUX, Nadine CHAIX-IMBERTECHE, Lucien RIVAT, Martine BOULON, Jacques VOLLE, Christine PASTURAL, Didier VENTUROLI, Rachel KLEIN, Éric PAQUERIAUD, Sébastien LANONE, Alain GAS, Sébastien WALTERSKI, Hélène LACROIX, Martine VABRES,

Etaient présents : Bernard BROTTES, Sylvie ANDRE-COSTE, Jérôme

09/02/2024

Jimmy VERDOT, Christel DUVERNOIS, Stanislas ANTHERION

<u>Date d'affichage</u>:

09/02/2024

Absent (s) excusé (s) :

Nombre de conseillers :

Bernard PICCOTTI a donné procuration à Sylvie ANDRE-COSTE Aurélie ANTHERION a donné procuration à Stanislas ANTHERION

Manon REYNE a donné procuration à Géraldine ROUX

En exercice : 27

Cynthia HOARAU a donné procuration à Christel DUVERNOIS Sandrine MEJEAN n'a pas donné procuration

Présents : 21 Procurations : 4

Thierry SEILER n'a pas donné procuration

Votants: 25

Géraldine ROUX a été désignée secrétaire de séance. Le quorum est atteint, l'instance peut valablement délibérer.

| N°       | Objet  | Délibérant  |
|----------|--|---|
| 2024/001 | SUBVENTION POUR<br>OPERATION UN FRUIT<br>A LA RECRE                              | <ul> <li>Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :</li> <li>AUTORISE Monsieur le Maire à accorder à l'école élémentaire des Cités une subvention de 440€;</li> <li>AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.</li> <li>Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents,</li> </ul> |
| 2024/002 | BAIL A FERME PARCELLE AGRICOLE SECTION AE NUMERO 533 AVEC MONSIEUR ADRIEN MARTEL | Extrait certifié conforme au registre des délibérations.  Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :  • VALIDE le bail à ferme au bénéfice de Monsieur Adrien MARTEL pour une période de 9 années ;  • FIXE le montant du fermage à un montant de 75 € pour l'année 2024 ;  • AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail ainsi que tout document s'y rapportant.                    |

| Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents, Extrait certifié conforme au registre des délibérations.  2024/003 CONVENTION DE FINANCEMENT DE LA LIGNE DU MARCHE DU VENDREDI MATIN ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PRIVAS CENTRE ARDECHE ET LA COMMUNE DE LA VOULTE SUR RHONE  2024/004 CONVENTION AVEC TREMPLIN ENVIRONNEMENT ET TREMPLIN INSERTION CHANTIERS POUR 2024 - INTERVENTION BRIGADE VERTE  2024/005 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION BRIGADES – ESAT BEAUCHASTEL  2024/005 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION BRIGADES – ESAT BEAUCHASTEL  AINSI fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents; Extrait certifié conforme au registre des délibérations.  Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents:  APPROUVE la signature de la convention de mise à disposition des services de la brigade verte au titre de la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024;  AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.  Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents:  APPROUVE la signature de la convention de mise à disposition des services de la brigade verte au titre de la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024;  AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.  Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents:  APPROUVE la signature de la convention de mise à disposition de brigades par l'ESAT de Beauchastel pour l'année 2024;  DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de fonctionnement 2024;  DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de fonctionnement 2024;  APPROUVE la signature de la convention de mise à disposition de brigades par l'ESAT de Beauchastel pour l'année 2024;  AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de brigades par l'ESAT de Beauchastel pour l'année 2024;  AUTORISE Monsieur le Maire à signer l |
|--|
| CONVENTION DE FINANCEMENT DE LA LIGNE DU MARCHE DU VENDREDI MATIN ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PRIVAS CENTRE ARDECHE ET LA COMMUNE DE LA VOULTE SUR RHONE  2024/004  CONVENTION AVEC TREMPLIN INSERTION CHANTIERS POUR 2024 - INTERVENTION BRIGADE VERTE  BIGADE VERTE  CONVENTION DE MISE A DISPOSITION BRIGADE SEAT BEAUCHASTEL  CONVENTION DE MISE A DISPOSITION BRIGADES - ESAT BEAUCHASTEL  CONVENTION DE FINANCE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION BRIGADES - ESAT BEAUCHASTEL  CONVENTION DE FINANCE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION BRIGADES - ESAT BEAUCHASTEL  CONVENTION DE FINANCE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION BRIGADES - ESAT BEAUCHASTEL  CONVENTION DE MISE A DISPOSITION BRIGADES - ESAT BEAUCHASTEL  Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents:  AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.  AINSI fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents, Extrait certifié conforme au registre des délibérations.  CONVENTION DE MISE A DISPOSITION BRIGADES - ESAT BEAUCHASTEL  CONVENTION DE MISE A DISPOSITION BRIGADES - ESAT BEAUCHASTEL  CONVENTION DE MISE A DISPOSITION BRIGADES - ESAT BEAUCHASTEL  CONVENTION DE MISE A DISPOSITION BRIGADES - ESAT BEAUCHASTEL  CONVENTION DE MISE A DISPOSITION BRIGADES - ESAT BEAUCHASTEL  CONVENTION DE MISE A DISPOSITION BRIGADES - ESAT BEAUCHASTEL  CONVENTION DE MISE A DISPOSITION BRIGADES - ESAT BEAUCHASTEL  CONVENTION DE MISE MONSIEUR LE Maire à signer la convention de mise à disposition de brigades par l'ESAT de Beauchastel pour l'année 2024;  DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de fonctionnement 2024;  DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de fonctionnement 2024;  AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.   |
| ### FINANCEMENT DE LA LIGNE DU MARCHE DU VENDREDI MATIN ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PRIVAS CENTRE ARDECHE ET LA COMMUNE DE LA VOULTE SUR RHONE  2024/004  **CONVENTION AVEC TREMPLIN ENVIRONNEMENT ET TREMPLIN INSERTION CHANTIERS POUR 2024 - INTERVENTION BRIGADE VERTE  2024/005  **CONVENTION DE MISSE A DISPOSITION BRIGADES - ESAT BEAUCHASTEL  **APROUVE la signature de la convention avec la CAPCA pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 31 Décembre 2027 ;  **DIT que les crédits correspondants pour la première année sont prévus à l'exercice 2024 ;  **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant. Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.  Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :  **APPROUVE la signature de la convention de mise à disposition des services de la brigade verte au titre de la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024;  **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant. Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.  Extrait certifié conforme au registre des délibérations.  **ENVIRONNEMENT ET TREMPLIN INSERTION CHANTIERS POUR la signature de la convention de mise à disposition de brigades par l'ESAT de Beauchastel pour l'année 2024;  **DIT que les crédits correspondants pour la première année sont prévus au budget de fonctionnement 2024;  **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de brigades par l'ESAT de Beauchastel pour l'année 2024;  **DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de fonctionnement 2024;  **DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de fonctionnement 2024;  **DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de fonctionnement 2024;  **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise des délibérations.**  **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise des délibérations.**  **AUTORISE MONSIE |
| LIGNE DU MARCHE DU VENDREDI MATIN ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PRIVAS CENTRE ARDECHE ET LA COMMUNE DE LA VOULTE SUR RHONE  2024/004  CONVENTION AVEC TREMPLIN ENVIRONNEMENT ET TREMPLIN INSERTION CHANTIERS POUR 2024 – INTERVENTION BRIGADE VERTE  CONVENTION DE MISSE A DISPOSITION BRIGADES – ESST BEAUCHASTEL  CONVENTION DE MISSE A DISPOSITION BRIGADES – ESST BEAUCHASTEL  APPROUVE la signature de la convention avec la CAPCA pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 31 Décembre 2024;  DIT que les crédits correspondants pour la première année sont prévus à l'exercice 2024;  AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des services de la brigade verte au titre de la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024;  DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de fonctionnement 2024;  AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.  Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.  Extrait certifié conforme au registre des délibérations.  Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents:  - AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.  Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.  Extrait certifié conforme au registre des délibérations.  Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents:  - APPROUVE la signature de la convention de mise à disposition de brigades par l'ESAT de Beauchastel pour l'année 2024;  DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de fonctionnement 2024;  DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de fonctionnement 2024;  - AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de brigades par l'ESAT de Beauchastel pour l'année 2024;  - AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de brigades par l'ESAT de Beauchastel pour l'année 2024;  - AUTORISE Monsieur de la convention de  |
| DU VENDREDI MATIN ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PRIVAS CENTRE ARDECHE ET LA COMMUNE DE LA VOULTE SUR RHONE  2024/004  CONVENTION AVEC TREMPLIN ENVIRONNEMENT ET TREMPLIN INSERTION CHANTIERS POUR 2024 – INTERVENTION BRIGADE VERTE  2024/005  CONVENTION DE MISE A DISPOSITION BRIGADES – ESAT BEAUCHASTEL  CONVENTION DE MISE A DISPOSITION BRIGADES – ESAT BEAUCHASTEL  CAPCA pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 31 Décembre 2027;  DIT que les crédits correspondants pour la première année sont prévus à l'exercice 2024;  AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des services de la brigade verte au titre de la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024;  DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de fonctionnement 2024;  AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.  Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents, Extrait certifié conforme au registre des délibérations.  Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents;  Extrait certifié conforme au registre des délibérations.  Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents;  Extrait certifié conforme au registre des délibérations.  Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents;  DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de fonctionnement 2024;  DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de fonctionnement 2024;  DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de fonctionnement 2024;  AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de brigades par l'ESAT de Beauchastel pour l'année 2024;  DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de fonctionnement 2024;  AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de brigades par l'ESAT de Beauchastel pour l'année 2024;  AUTORISE Monsieur le 4 aire delibérations.  |
| COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PRIVAS CENTRE ARDECHE ET LA COMMUNE DE LA VOULTE SUR RHONE  2024/004  CONVENTION AVEC TREMPLIN ENVIRONNEMENT ET TREMPLIN INSERTION CHANTIERS POUR 2024 - INTERVENTION BRIGADE VERTE  D'AGGLOMERATION PRIVAS CENTRE ARDECHE ET LA COMMUNE DE LA VOULTE SUR RHONE  CONVENTION AVEC TREMPLIN ENVIRONNEMENT ET TREMPLIN INSERTION CHANTIERS POUR 2024 - INTERVENTION BRIGADE VERTE  D'ATTREMPLIN INSERTION CHANTIERS POUR CONVENTION DE MISE A DISPOSITION BRIGADES - ESAT BEAUCHASTEL  Cembre 2027;  DIT que les crédits correspondants pour la pre- mière année sont prévus à l'exercice 2024;  AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant. Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont si- gné les membres présents:  APPROUVE la signature de la convention ainsi que tout document s'y rapportant. Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont si- gné les membres présents;  APPROUVE la signature de la convention ainsi que tout document s'y rapportant. Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont si- gné les membres présents;  APPROUVE la signature de la convention de mise à disposition de brigades par l'ESAT de Beauchastel pour l'année 2024;  DIT que les crédits correspondants pour la pre- mière année sont prévus à l'exercice 2024 à signe la conven- tion ainsi que tout document s'y rapportant. Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont si- gné les membres présents;  APPROUVE la signature de la convention de mise à disposition de brigades par l'ESAT de Beauchastel pour l'année 2024;  DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de fonctionnement 2024;  AUTORISE Monsieur le Maire à signer la conven- tion ainsi que tout document s'y rapportant.  AITORISE MONSIEUR LE MAIR L |
| COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PRIVAS CENTRE ARDECHE ET LA COMMUNE DE LA VOULTE SUR RHONE  2024/004  CONVENTION AVEC TREMPLIN INSERTION CHANTIERS POUR 2024 - INTERVENTION BRIGADE VERTE  CONVENTION DE MISE A DISPOSITION BRIGADES - ESAT BEAUCHASTEL  CONVENTION DE MISE A DISPOSITION BRIGADES - ESAT BEAUCHASTEL  D'AGGLOMERATION PRIVAS CENTRE  D'AGLOMERATION COMMUNE DE LA VOULTE SUR RHONE  COMVENTION AVEC TREMPLIN INSERTION CHANTIERS POUR 2024 - INTERVENTION BRIGADE VERTE  CONVENTION DE MISE A DISPOSITION BRIGADES - ESAT BEAUCHASTEL  D'ATTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des services de la brigade verte au titre de la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024;  DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de fonctionnement 2024;  AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.  Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents, Extrait certifié conforme au registre des délibérations.  Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents:  APPROUVE la signature de la convention de mise à disposition de brigades par l'ESAT de Beauchastel pour l'année 2024;  DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de fonctionnement 2024;  APPROUVE la signature de la convention de mise à disposition de brigades par l'ESAT de Beauchastel pour l'année 2024;  DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de fonctionnement 2024;  APPROUVE la signature de la convention de mise à disposition de brigades par l'ESAT de Beauchastel pour l'année 2024;  DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de fonctionnement 2024;  AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.   |
| D'AGGLOMERATION PRIVAS CENTRE ARDECHE ET LA COMMUNE DE LA VOULTE SUR RHONE  2024/004  CONVENTION AVEC TREMPLIN ENVIRONNEMENT ET TREMPLIN INSERTION CHANTIERS POUR 2024 - INTERVENTION BRIGADE VERTE  2024/005  CONVENTION DE MISE A DISPOSITION BRIGADES - ESAT BEAUCHASTEL  Mière année sont prévus à l'exercice 2024;  AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant. Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents; Extrait certifié conforme au registre des délibérations.  Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents:  DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de fonctionnement 2024;  AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant. Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents, Extrait certifié conforme au registre des délibérations.  Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents:  APPROUVE la signature de la convention de mise à disposition de brigades par l'ESAT de Beauchastel pour l'année 2024;  DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de fonctionnement 2024;  DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de fonctionnement 2024;  APPROUVE la signature de la convention de mise à disposition de brigades par l'ESAT de Beauchastel pour l'année 2024;  DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de fonctionnement 2024;  AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.   |
| PRIVAS CENTRE ARDECHE ET LA COMMUNE DE LA VOULTE SUR RHONE  2024/004  CONVENTION AVEC TREMPLIN ENVIRONNEMENT ET TREMPLIN INSERTION CHANTIERS POUR 2024 - INTERVENTION BRIGADE VERTE  BRIGADE VERTE  2024/005  CONVENTION DE MISE A DISPOSITION BRIGADES - ESAT BEAUCHASTEL  2024/005  PRIVAS CENTRE ARDECHE ET LA COMMUNE ET LA COMM |
| ARDECHE ET LA COMMUNE DE LA VOULTE SUR RHONE  2024/004  CONVENTION AVEC TREMPLIN ENVIRONNEMENT ET TREMPLIN INSERTION CHANTIERS POUR 2024 - INTERVENTION BRIGADE VERTE  CONVENTION DE MISE A DISPOSITION BRIGADES - ESAT BEAUCHASTEL  AINSI fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents, Extrait certifié conforme au registre des délibérations.  Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents:  APPROUVE la signature de la convention de mise à disposition des services de la brigade verte au titre de la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024;  DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de fonctionnement 2024;  AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.  Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents, Extrait certifié conforme au registre des délibérations.  Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents:  APPROUVE la signature de la convention de mise à disposition de brigades par l'ESAT de Beauchastel pour l'année 2024;  DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de fonctionnement 2024;  APPROUVE la signature de la convention de mise à disposition de brigades par l'ESAT de Beauchastel pour l'année 2024;  DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de fonctionnement 2024;  AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.  |
| COMMUNE DE LA VOULTE SUR RHONE  Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents, Extrait certifié conforme au registre des délibérations.  CONVENTION AVEC TREMPLIN ENVIRONNEMENT ET TREMPLIN INSERTION CHANTIERS POUR 2024 – INTERVENTION BRIGADE VERTE  DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de fonctionnement 2024;  AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.  Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents:  APPROUVE la signature de la convention de mise à disposition des services de la brigade verte au titre de la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024;  DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de fonctionnement 2024;  AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.  Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents.  Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents:  APPROUVE la signature de la convention de mise à disposition de brigades par l'ESAT de Beauchastel pour l'année 2024;  DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de fonctionnement 2024;  DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de fonctionnement 2024;  AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.  |
| VOULTE SUR RHONE  2024/004  CONVENTION AVEC TREMPLIN ENVIRONNEMENT ET TREMPLIN INSERTION CHANTIERS POUR 2024 - INTERVENTION BRIGADE VERTE  CONVENTION DE MISE A DISPOSITION BRIGADES - ESAT BEAUCHASTEL  CONVENTION DE MISE A DISPOSITION BRIGADES - ESAT BEAUCHASTEL  DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de fonctionnement 2024;  APPROUVE la signature de la convention de mise à disposition des services de la brigade verte au titre de la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024;  AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.  Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents, Extrait certifié conforme au registre des délibérations.  Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents; Extrait certifié conforme au registre des délibérations.  Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents;  Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents;  Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents;  Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents;  Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents;  Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents;  Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents;  Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents;  Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents;  Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents;  Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents;  Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents;  Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents;  Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents;  Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents;  Entendu l'exposé, le conseil muni |
| 2024/004  CONVENTION AVEC TREMPLIN ENVIRONNEMENT ET TREMPLIN INSERTION CHANTIERS POUR 2024 - INTERVENTION BRIGADE VERTE  CONVENTION DE MISE A DISPOSITION BRIGADES - ESAT BEAUCHASTEL  Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents:  APPROUVE la signature de la convention de mise à disposition des services de la brigade verte au titre de la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024;  DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de fonctionnement 2024;  AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.  Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents, Extrait certifié conforme au registre des délibérations.  Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents:  APPROUVE la signature de la convention de mise à disposition de brigades par l'ESAT de Beauchastel pour l'année 2024;  DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de fonctionnement 2024;  DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de fonctionnement 2024;  AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.   |
| 2024/004  CONVENTION AVEC TREMPLIN ENVIRONNEMENT ET TREMPLIN INSERTION CHANTIERS POUR 2024 – INTERVENTION BRIGADE VERTE  CONVENTION BRIGADE VERTE  CONVENTION BRIGADE VERTE  CONVENTION BRIGADES – ESAT BEAUCHASTEL  CONVENTION DE MISE A DISPOSITION BRIGADES – ESAT BEAUCHASTEL  CONVENTION DE MISE A DISPOSITION BRIGADES – ESAT BEAUCHASTEL  CONVENTION DE MISE A DISPOSITION BRIGADES – ESAT BEAUCHASTEL  CONVENTION DE MISE A DISPOSITION BRIGADES – ESAT BEAUCHASTEL  CONVENTION DE MISE A DISPOSITION BRIGADES – ESAT BEAUCHASTEL  CONVENTION DE MISE A DISPOSITION BRIGADES – ESAT BEAUCHASTEL  CONVENTION DE MISE A DISPOSITION BRIGADES – ESAT BEAUCHASTEL  CONVENTION DE MISE A DISPOSITION BRIGADES – ESAT BEAUCHASTEL  CONVENTION DE MISE A DISPOSITION BRIGADES – ESAT BEAUCHASTEL  CONVENTION DE MISE A DISPOSITION BRIGADES – ESAT BEAUCHASTEL  CONVENTION DE MISE A DISPOSITION BRIGADES – ESAT BEAUCHASTEL  CONVENTION DE MISE A DISPOSITION BRIGADES – ESAT BEAUCHASTEL  CONVENTION DE MISE A DISPOSITION BRIGADES – ESAT BEAUCHASTEL  CONVENTION DE MISE A DISPOSITION BRIGADES – ESAT BEAUCHASTEL  CONVENTION DE MISE A DISPOSITION BRIGADES – ESAT BEAUCHASTEL  CONVENTION DE MISE A DISPOSITION BRIGADES – ESAT BEAUCHASTEL  CONVENTION DE MISE A DISPOSITION BRIGADES – ESAT BEAUCHASTEL  CONVENTION DE MISE A DISPOSITION BRIGADES – ESAT BEAUCHASTEL  CONVENTION DE MISE A DISPOSITION BRIGADES – ESAT BEAUCHASTEL  CONVENTION DE MISE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION BRIGADES – ESAT BEAUCHASTEL  CONVENTION DE MISE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION BRIGADES – ESAT BEAUCHASTEL  CONVENTION DE MISE A DISPOSITION BRIGADES – ESAT BEAUCHASTEL  CONVENTION DE MISE A DISPOSITION BRIGADES – ESAT BEAUCHASTEL  CONVENTION DE MISE A DISPOSITION BRIGADES – ESAT BEAUCHASTEL  CONVENTION DE MISE A DISPOSITION BRIGADES – ESAT BEAUCHASTEL  CONVENTION DE MISE A DISPOSITION BRIGADES – ESAT BEAUCHASTEL  CONVENTION DE MISE A DISPOSITION BRIGADES – ESAT BEAUCHASTEL  CONVENTION DE MISE A DISPOSITION BRIGADES – ESAT BEAUCHASTEL  CONVENTION DE MISE A DISPOSITION BRIGADES – ESAT BEAUCHASTE |
| TREMPLIN ENVIRONNEMENT ET TREMPLIN INSERTION CHANTIERS POUR 2024 – INTERVENTION BRIGADE VERTE  DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de fonctionnement 2024;  • AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant. Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents, Extrait certifié conforme au registre des délibérations.  Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents:  • APPROUVE la signature de la convention de mise à disposition de brigades par l'ESAT de Beauchastel pour l'année 2024;  • DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de fonctionnement 2024;  • DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de fonctionnement 2024;  • AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.   |
| BINTRONNEMENT ET TREMPLIN INSERTION CHANTIERS POUR 2024 – INTERVENTION BRIGADE VERTE      DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de fonctionnement 2024;     AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant. Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents, Extrait certifié conforme au registre des délibérations.  CONVENTION DE MISE A DISPOSITION BRIGADES – ESAT BEAUCHASTEL  CONVENTION DE MISE A DISPOSITION BRIGADES – ESAT BEAUCHASTEL  DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de fonctionnement 2024;  DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de fonctionnement 2024;  APPROUVE la signature de la convention de mise à disposition de brigades par l'ESAT de Beauchastel pour l'année 2024;  DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de fonctionnement 2024;  AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.  |
| à disposition des services de la brigade verte au titre de la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024;  • DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de fonctionnement 2024;  • AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.  Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents, Extrait certifié conforme au registre des délibérations.  Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents:  • APPROUVE la signature de la convention de mise à disposition de brigades par l'ESAT de Beauchastel pour l'année 2024;  • DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de fonctionnement 2024;  • AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.  |
| CHANTIERS POUR 2024 – INTERVENTION BRIGADE VERTE  période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024;  DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de fonctionnement 2024;  AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.  Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents, Extrait certifié conforme au registre des délibérations.  CONVENTION DE MISE A DISPOSITION BRIGADES – ESAT BEAUCHASTEL  CONVENTION DE MISE A DISPOSITION BRIGADES – ESAT BEAUCHASTEL  DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de fonctionnement 2024;  DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de fonctionnement 2024;  AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.  |
| DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de fonctionnement 2024;     AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.     Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents,     Extrait certifié conforme au registre des délibérations.  CONVENTION DE MISE A DISPOSITION BRIGADES – ESAT BEAUCHASTEL  CONVENTION DE MISE A DISPOSITION BRIGADES – ESAT BEAUCHASTEL  APPROUVE la signature de la convention de mise à disposition de brigades par l'ESAT de Beauchastel pour l'année 2024;  DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de fonctionnement 2024;  AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.  |
| budget de fonctionnement 2024;  • AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.  Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents, Extrait certifié conforme au registre des délibérations.  CONVENTION DE MISE A DISPOSITION BRIGADES – ESAT BEAUCHASTEL  Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents:  • APPROUVE la signature de la convention de mise à disposition de brigades par l'ESAT de Beauchastel pour l'année 2024;  • DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de fonctionnement 2024;  • AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.   |
| AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.  Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents, Extrait certifié conforme au registre des délibérations.  CONVENTION DE MISE A DISPOSITION BRIGADES – ESAT BEAUCHASTEL  BEAUCHASTEL  CONVENTION DE MISE A DISPOSITION BRIGADES – ESAT BEAUCHASTEL  APPROUVE la signature de la convention de mise à disposition de brigades par l'ESAT de Beauchastel pour l'année 2024;  DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de fonctionnement 2024;  AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.  |
| tion ainsi que tout document s'y rapportant.  Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents, Extrait certifié conforme au registre des délibérations.  CONVENTION DE MISE A DISPOSITION BRIGADES – ESAT BEAUCHASTEL  APPROUVE la signature de la convention de mise à disposition de brigades par l'ESAT de Beauchastel pour l'année 2024;  DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de fonctionnement 2024;  AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.  |
| Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents, Extrait certifié conforme au registre des délibérations.  2024/005  CONVENTION DE MISE A DISPOSITION BRIGADES – ESAT BEAUCHASTEL  APPROUVE la signature de la convention de mise à disposition de brigades par l'ESAT de Beauchastel pour l'année 2024;  DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de fonctionnement 2024;  AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.  |
| gné les membres présents, Extrait certifié conforme au registre des délibérations.  CONVENTION DE MISE A DISPOSITION BRIGADES – ESAT BEAUCHASTEL  APPROUVE la signature de la convention de mise à disposition de brigades par l'ESAT de Beauchastel pour l'année 2024;  DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de fonctionnement 2024;  AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.  |
| Extrait certifié conforme au registre des délibérations.  CONVENTION DE MISE A DISPOSITION BRIGADES – ESAT BEAUCHASTEL  APPROUVE la signature de la convention de mise à disposition de brigades par l'ESAT de Beauchastel pour l'année 2024;  DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de fonctionnement 2024;  AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.  |
| <ul> <li>MISE A DISPOSITION BRIGADES – ESAT BEAUCHASTEL</li> <li>MISE A DISPOSITION BRIGADES – ESAT de Beauchastel pour l'année 2024;</li> <li>DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de fonctionnement 2024;</li> <li>AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.</li> </ul>   |
| <ul> <li>BRIGADES – ESAT BEAUCHASTEL</li> <li>APPROUVE la signature de la convention de mise à disposition de brigades par l'ESAT de Beauchastel pour l'année 2024;</li> <li>DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de fonctionnement 2024;</li> <li>AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.</li> </ul>   |
| <ul> <li>à disposition de brigades par l'ESAT de Beauchastel pour l'année 2024;</li> <li>DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de fonctionnement 2024;</li> <li>AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.</li> </ul>   |
| l'année 2024 ;  • DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de fonctionnement 2024 ;  • AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.  |
| <ul> <li>DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de fonctionnement 2024;</li> <li>AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.</li> </ul>   |
| <ul> <li>budget de fonctionnement 2024 ;</li> <li>AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.</li> </ul>   |
| AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.  |
| tion ainsi que tout document s'y rapportant.   |
|  |
| Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont si-  |
| gné les membres présents,  |
| Extrait certifié conforme au registre des délibérations.   |
| 2024/006 CONVENTIONS DE Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des   |
| MISE A DISPOSITION membres présents :  |
| PERENNE DE • APPROUVE les projets de convention annexés à la   |
| LOCAUX AU CENTRE présente délibération ;   |
| SOCIAL PIERRE  • AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les conven-   |
| RABHI POUR LES tions et à prendre toutes dispositions utiles en ce qui con-  |
| ASSOCIATIONS cerne l'exécution, le suivi technique, administratif et finan-  |
| LACONDONA, MJC, cier de la présente délibération.  ARD GOSPEL ET LA Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont si-  |
|  |
| gné les membres présents,  Extrait certifié conforme au registre des délibérations.  |
| 2024/007 <b>CONVENTION DE</b> Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des   |
| MISE A DISPOSITION membres présents :  |
| DE SITES  • APPROUVE la signature de la convention de mise   |
| COMMUNAUX ENTRE à disposition des sites communaux mentionnés ci-dessus   |
| LA COMMUNE DE LA au titre de la période du 01/01/2024 au 31/12/2024 ;  |
| VOULTE SUR RHONE   |

| ET LE CENTRE DE         |
|-------------------------|
| FORMATION               |
| <b>CYNOPHILE BASE A</b> |
| LIVRON SUR DROME        |

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents,

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

\*\*\*

Fin de séance à 19h28